

# Conditions générales commerciales



Conditions générales relatives à la participation aux congrès, conférences, séminaires et stages de formation, ainsi que toutes autres offres telles que par exemple des formations intégrées Forum en lignes (selon les manifestations citées ci-dessous) de la société Forum Institut für Management GmbH (dénommé ci-après Forum Institut).

## I. Conditions générales

### 1. Domaine d'application

Tous les contrats de participation à des manifestations organisées par Forum Institut, sont régis par les règlements mentionnés dans le formulaire d'inscription (par exemple les brochures imprimées ou en ligne sous [www.forum-institut.de](http://www.forum-institut.de)) ainsi que les conditions contractuelles générales suivantes.

Un contrat de participation aux manifestations du Forum Institut ne devient seulement effectif qu'après réception de la confirmation écrite émise par le Forum Institut. Tout changement ou toutes modifications de contrat nécessitent une notification écrite de celui-ci.

Tout accord verbal ou écrit ne sera valable qu'après la réception de la confirmation écrite de Forum Institut.

### 2. Annulation d'inscriptions par le participant

#### a/ Généralités

Toute annulation de participation à une manifestation ne sera acceptée que contre le paiement d'un montant de € 50, -, pour les frais administratifs en découlant, celle-ci devant survenir dans un délai d'au moins deux semaines avant le début de la manifestation. Pour toute annulation survenant une semaine avant la manifestation, seulement la moitié des frais d'inscription seront alors remboursés, passé ce délai le montant complet de l'inscription ne pourra plus être remboursé au participant, sauf si celui-ci se fait remplacer par un autre membre de la même entreprise. Toutes les modifications seront traitées de la même façon qu'une annulation, prévue selon § 1.

#### b/ Annulation dans le cas de remise déjà négociée

Pour le cas où le participant aurait déjà négocié une remise avec Forum Institut, celle-ci n'est alors valable que pour l'exécution du contrat, les frais d'annulation en découlant devront lui être facturés comme pour ceux d'une inscription d'une manifestation normale.

#### **aa/ Remise pour participant**

Pour les clients (entreprises) bénéficiant déjà d'une remise sur quantité négociée avec Forum Institut, c'est-à-dire impliquant la participation de plusieurs personnes de cette entreprise, la condition 2a (décrite ci-dessus) s'appliquera à chaque participant ayant annulé sa participation. La remise sur la quantité existante ne sera plus applicable et ne pourra donc plus être prise en considération. Les participants restants perdent alors l'avantage de cette réduction et doivent payer le montant total normal.

#### **bb/ Remise sur manifestation / événement**

Pour les clients (entreprises) bénéficiant d'une remise sur quantité négociée avec Forum Institut, c'est-à-dire impliquant la participation de plusieurs manifestations de cette personne (entreprise), la condition spéciale suivante sera alors prise en considération selon

la condition 2a (décrite ci-dessus) et s'appliquera à chacun événement individuel ayant été annulé.

La remise sur la quantité globale existante ne sera plus applicable et ne pourra donc plus être prise en considération lors de la facturation. Le montant de participation complet régulier à l'événement (la manifestation) sera alors facturé.

#### **c/ Délai et forme**

Pour respecter le délai, les annulations doivent être écrites et adressées par voie postale, courriel ou télécopies et adressées au service d'enregistrement clients.

### **3. Prix et frais**

Les prix et les frais mentionnés (également valable pour les frais d'annulation) sont des prix nets. La taxe à la valeur ajoutée légale – Mwst – devant être ajoutée au montant net.

### **4. Annulations de manifestations**

Le Forum Institut est autorisé à supprimer une manifestation pour des raisons économiques ou d'organisation. Le Forum Institut remboursera dans ce cas les sommes complètes déjà versées. Aucune autre exigence ne pourra être accordée, sauf dérogation mentionnée dans l'article 5. Les frais d'annulations ou de modifications, concernant les moyens de transport ou autres frais d'hébergement, ne seront pas remboursés par Forum Institut.

Nous vous signalons qu'il est possible d'opter pour un tarif entreprise, permettant l'annulation sans pénalités financières, avec les sociétés de transport (DB - compagnie de chemins de fer allemand et compagnies aériennes) ou de contracter une assurance couvrant les frais d'annulation de séminaires.

## **5. Responsabilité**

L'institut Forum et ses agents ne sont responsables que pour les dégâts subits, et qui ont été provoqués, preuve à l'appui, intentionnellement, ou à la suite d'une négligence professionnelle grave pouvant entraver l'exécution du contrat, et causant aussi des dégâts considérés comme étant prévisibles.

Forum Institut n'est pas responsable de tout retard ou annulation complète de manifestations survenants suite à des causes de forces majeures.

Forum Institut n'est pas responsable pour les dégâts ultérieurs causés par des conférences, par des contenus incomplets, ou par de la documentation non-correcte fournie pour celles-ci.

## **6. Changement dans le déroulement de la manifestation**

L'institut Forum se réserve le droit de supprimer ou de remplacer une conférence spécifique, sous réserve que cela ne modifie pas le caractère global de la manifestation.

## **7. Refus d'inscription**

L'institut Forum se réserve le droit de refuser une inscription à une manifestation sans avoir pour cela à se justifier.

## **8. Utilisation de la documentation de manifestations**

Les conférences et les documentations de manifestations bénéficient de la protection juridique prévue par la législation des droits d'auteurs. Les droits d'usages ne peuvent être transmis, qu'après demandes écrites explicites.

Les participants ne sont pas autorisés de procéder à des copies des éléments sous licence, remis au cours de formations pour des raisons informatives. Le matériel sous licence ou/et les banques de données sous licence en format lisible par ordinateur inclut aussi la documentation correspondante.

## **9. Les droits pour films et photographies**

Le participant à une manifestation consent de façon irrévocable et gratuite, que l'organisateur soit autorisé à faire des photos de sa personne et de les copier, ou de procéder des enregistrements acoustiques de sa personne, au cours de cette manifestation, et de le rediffuser ou laisser rediffuser ultérieurement par les médias le déroulement d'une manifestation, cela concerne tous les médias actuels ou à venir.

## **II. Conditions particulières applicables aux conférences spéciales et aux conditions spéciales**

Les conférences à caractère de types spéciaux font l'objet de termes/dispositions particuliers, en plus des conditions générales déjà citées ci-dessus.

### **1. Séminaires de formation**

Toute annulation de participation à un séminaire ne peut être acceptée que contre le paiement des frais d'annulation de 2 % du montant des frais d'inscription, et cela jusqu'à 5 semaines avant la date du début de la manifestation.

Pour toutes autres annulations ultérieures, les frais d'annulations sont à régler comme suit :

- jusqu'à 3 semaines avant la date du début de la manifestation : 15 %
- jusqu'à 2 semaines avant la date du début de la manifestation : 50 %
- jusqu'à 1 semaine avant la date du début de la manifestation : 80 %
- pour les annulations effectuées dans un délai inférieur à une semaine avant la date de la manifestation, ou l'absence à celle-ci, le montant total des frais d'annulation est alors de 100 %.

Les frais d'annulations sont calculés sur la base du montant total des frais d'inscription, cependant il ne sera facturé au participant aucun montant total de participation supérieur à celui qui lui a déjà été facturé.

### **2. Forum-online / en ligne**

L'adhésion à un forum en ligne est conclue pour une durée d'un an. La cotation est à régler

à l'avance. L'adhésion se prolonge automatiquement d'une année, si celle-ci n'a pas été résiliée par écrit, au moins 6 semaines avant la fin du contrat. Passé ce délai, le montant total de l'adhésion devra alors être facturé. En cas d'annulation du forum en ligne par l'Institut Forum avant la fin de l'année du contrat, le montant proportionnel correspondant à la somme déjà versée, lui sera alors remboursé.

### **3. Formation interne**

Les formations internes ne peuvent être annulées que dans un délai de 8 semaines avant la date du début de la formation, et uniquement contre paiement des frais d'annulation d'un montant de € 500,-. Pour toute annulation étant effectuée, au plus tard quatre semaines avant le début de la formation, 50 % du montant total des frais de participation de la formation devront alors être réglés, passé ce délai, le participant devra alors payer le montant global de la formation.

Les frais d'annulation concernant des prestataires extérieurs – en particulier pour les titres de voyage ou nuités d'hôtel seront facturés en correspondance des montants dus. En cas de report d'une formation de l'institut Forum, pour des raisons de cas de forces majeures, maladie, accident ou toutes autres raisons, hors du contrôle de l'institut Forum für Management GmbH, dû à un empêchement du modérateur enseignant, une date ultérieure devra être convenue, ou bien un autre remplaçant de même qualification devra alors être mis à disposition.

#### **4. Série de manifestations**

Pour une série de manifestations, la réservation se compose alors d'une combinaison de plusieurs modules (conférences). Dans ce cas, les modules ou les conférences ne peuvent être annulés individuellement. En cas d'une annulation d'une réservation globale, effectuée dans un délai d'au moins quatre semaines avant la date du début de la manifestation, des frais d'annulation de l'ordre de 3 % du montant d'inscription total seront alors facturés. Tous les autres cas sont régis par le § I no. 2 alinéa b.

Le participant a la possibilité de reporter gratuitement la première date d'un module, de 4 semaines, sous réserve de consentement explicite de l'Institut Forum.

#### **5. Conférences - hébergement inclus**

Pour toute annulation d'une conférence avec hébergement inclus, proposée par l'Institut Forum, sous la forme d'un paquet forfaitaire, effectuée dans un délai d'au moins 60 jours avant la date du début de la conférence, les frais d'annulation s'élèvent alors à 8 % du montant des frais d'inscription total, les frais d'annulation seront de l'ordre de 20%, jusqu'à une date limite de 45 jours auparavant, puis 30 % jusqu'à 30 jours, 40 % jusqu'à 16 jours, 60% jusqu'à 8 jours, et ensuite 90 %. En cas d'absence ou d'annulation ayant lieu la veille de la conférence, la totalité des frais d'inscription sera alors facturé au client.

Dans la mesure où le participant a réservé des nuitées supplémentaires ou une chambre double, les conditions d'annulation de l'hôtel concerné seront alors prises en considération. En cas d'annulation de participation à une conférence par le participant, celui-ci doit alors procéder lui-même à l'annulation de sa réservation.

### **III. Modalités finales**

Lorsqu'un contrat a été conclu avec une entreprise selon § 14 BGB (Code civil allemand),

a/ le tribunal compétent est celui de la ville de Heidelberg

b/ le droit utilisé sera celui stipulé par la législation allemande en vigueur

Fait en date du 01.12.2011

#### **Contact:**

FORUM • Institut für Management GmbH

Vangerowstraße 18 • 69115 Heidelberg • Germany

Postfach 10 50 60 • 69040 Heidelberg • Germany

Tel. +49 62 21/500 500

Fax +49 62 21/500 505

info@forum-institut.de

www.forum-institut.de

www.forum-institut.com